

Edito

Nous vivons tous une période très difficile, d'un côté la pandémie de la Covid 19 se répand à nouveau inexorablement en Europe, dans toute la France et bien sûr en Lozère. Le confinement a été décrété jusqu'au 1^{er} décembre 2020 et l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021. Les mesures prises ne semblent pas, jusqu'à ce jour, avoir encore les effets escomptés, en regard de la progression des tests positifs, des hospitalisations, des réanimations et des décès.

D'autre part, l'odieux assassinat de Samuel PATY et les 3 victimes de l'attentat de Nice qui n'ont pas d'autre finalité que d'ébranler nos valeurs républicaines, ne doivent pas fissurer notre société. Il est fondamental de réaffirmer, en chaque occasion, notre attachement aux fondements de la République Française.

Portons haut notre devise Liberté, Egalité, Fraternité et demeurons solidaire en ces temps difficiles.

Le Maire

Le Conseil Municipal

Il s'est réuni ce samedi 7 novembre après-midi, au foyer rural et dans le cadre strict des mesures sanitaires.

- Une minute de silence a été observée en **hommage** à Samuel PATY et aux 3 victimes de l'attentat de Nice.
- Chaque commune est invitée à se prononcer, avant le 31 décembre 2020, sur **le transfert de compétences en matière d'urbanisme à l'intercommunalité**. Le Conseil Municipal a décidé de s'y opposer suivant ainsi la position de principe unanime du Bureau Communautaire, tout en décidant de s'impliquer dans la réflexion conduite au niveau de la Communauté de Communes dans la construction d'un véritable projet de territoire.

- Les pouvoirs de police spéciale dévolus au maire concernent les domaines suivants :
 - Assainissement.
 - Réglementation de la gestion des déchets ménagers.
 - Stationnement des résidences mobiles des gens du voyage.
 - Circulation et stationnement sur voirie.
 - Autorisation de stationnement des taxis.
 - Habitat insalubre.

Le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il a décidé de transférer les 2 pouvoirs suivants :

L'Assainissement au Président de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes, cette compétence ayant été transférée à l'intercommunalité le 1^{er}/01/2020.

La gestion des déchets ménagers au Président du SICTOM des BHT qui exerce la compétence par délégation de l'intercommunalité.

De maintenir tous les autres pouvoirs au Maire.

- Des décisions modificatives budgétaires ont été votées pour ajuster le budget principal par rapport aux flux enregistrés dernièrement.



Communauté de Communes GCC

Après consultation du Bureau, le Président a décidé de suspendre les réunions du conseil communautaire et des commissions pendant la période de confinement.

Le Conseil Municipal (suite)

● Les communes de Barre des Cévennes, Cans & Cévennes, Florac, Ispagnac, Rousses et Vébron se sont portées candidates pour **l'achat du matériel de goudronnage** de la Com Com, celle-ci n'exerçant plus la compétence voirie. Notre quote-part de l'acquisition étant de 2 000 €, prévue au budget 2020, le Conseil a acté cette opération.

● **Déneigement**, le tarif étant inchangé, le prestataire a été reconduit pour l'hiver 2020 – 2021.

● La **convention scolaire** avec la mairie de Florac a été ratifiée. Contre une participation modique de la commune, elle permet de réduire le tarif restant à charge des familles.



● Le règlement du **concours d'illuminations** pour les fêtes de fin d'année a été validé, il sera publié prochainement.

● **RIFSEEP*** : le Comité Technique du CDG 48 ayant donné un avis favorable, le Conseil a déterminé les montants maximum annuels des 2 éléments techniques essentiels (IFCE* et CIA*) ainsi que le maintien de l'application du dispositif dans les différents cas d'absence. Il sera mis en œuvre au 1^{er} janvier 2021.

RIFSEEP : Régime Indemnitaire des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et Expertise

CIA : Complément Indemnitaire Annuel

Site Internet

En étroite concertation avec Roland MOURGUES, le Conseil a décidé de créer un site internet officiel de la commune de ROUSSES. Le Conseil unanime a tenu à vivement remercier Roland pour avoir pallié à l'insuffisance technique de la commune au cours des dernières années et des conseils qu'il ne manquera pas de nous prodiguer pour la mise en place du site officiel de la commune.

● Associations, le Conseil a attribué pour 2020, les **subventions** suivantes :

- Foyer Rural : 300 €

- Association Sportive de Rousses : 300 €

- Association des Parents d'Elèves de Vébron : 180 €

● Suite aux intempéries du 19 septembre 2020, le Conseil a **octroyé un don** de 500 € à la commune de Val d'Aigoual.

● Suite à la démission de Julia PLUMEJEAU pour cause de déménagement, le Conseil a modifié la composition des délégations suivantes :

- CNAS : Evodie HERAIL représentera la Mairie
- Commission Travaux : Maryse GARIT devient Titulaire et Evodie HERAIL suppléante.

- Commission de contrôle des listes électorales : François GEULJANS devient suppléant.

● Lecture a été faite de la lettre de démission de Sébastien RAMOS. Cette démission est purement administrative, car depuis sa mise à disposition, nous savions tous, et lui le premier, que son état de santé ne pourrait pas lui permettre de réintégrer son poste.

Détenteur d'un diplôme de masseur kinésithérapeute, métier qu'il a commencé d'exercer dès juillet, nous lui souhaitons le meilleur pour sa nouvelle vie professionnelle.



Internet et Portable

Lundi dernier, une réparation a été faite sur le répartiteur défectueux de Rousses. Merci à Bruno LANGLAIS, d'avoir demandé à un de ses clients d'intervenir, celui-ci a détecté la panne et fait mandater la mission de réparation.

Mardi dernier, pour réparer définitivement le réseau, une importante portion du câble a été changée en aval de Vébron.

La conjugaison de ces 2 actions a permis d'améliorer et de rendre plus constant le débit internet, mais il nous faudra rester vigilant.

La société SFR a programmé des modifications sur son relais pour le passer à la 4G. Nous sommes dans l'attente du planning et des éventuels désagréments temporaires que pourraient occasionner cette opération.